

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 9 mars 2026

Nombre de membres :
➤ En exercice : 28
➤ Présents : 17
➤ Votants : 16

Délibération n° DEL-2026-004

Objet de la délibération : **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle « Espace réunion » de la CCCV à Le Luc, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre février 2026.

Délégués Présents : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Patrick BONNET, Fernand BRUN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Jean-Michel DRAGONE, Patrick ROSSI, France TERMES, Christine TESSON, Christian GHINAMO, Yves SOUQUE, Olivier VESPERINI.

Délégués Représentés : Néant

Délégués Absent(s) Excusé(s) : Didier BREMOND, Romain DEBRAY, Alain DECANIS, Jérémy GIULIANO, André GUIOL, Jean-Martin GUISIANO, Carine PAILLARD, Franck PERO, Claude PORZIO, Nathalie SALOMON, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Gilbert BRINGANT, Jean-Michel CONSTANS, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Olivier HOFFMANN, Paul KHADIR, Jean-Luc LAUMAILLER, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Philippe VALLOT, Thierry BONGIORNO, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Marjorie VIORT, Aude BODY, André DELPIA, Céline FERRARO, Liliane LUONGO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Christophe VERCOUTRE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURRET.

Secrétaire de séance : Patrick BONNET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

VU l'article 205 de la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, étant rappelé que le CFU, établi conjointement par le président de la structure et le comptable public, se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les dispositions de l'article L. 2121-14 qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

VU le rapport de présentation du CFU de l'exercice 2025 du SIVED NG, 083 258302637-20260309-DEL_2026_004-BF
VU le CFU de l'exercice 2025 du SIVED NG dont la maquette a été jointe en annexe de la note de synthèse, Reçu le 19/03/2026
VU la délibération du Comité Syndical n° DEL-2026-003 du 9 mars 2026, retraçant l'élection du Président de séance pour le vote du CFU 2025,

CONSIDERANT que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT que les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT sont applicables aux présidents des syndicats intercommunaux dans le cadre du vote du compte administratif, et par là même, au vote du compte financier unique,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, Monsieur Eric AUDIBERT, Président du SIVED NG, quittera la séance au moment du vote du CFU,

CONSIDERANT le CFU, présenté et résumé comme suit par le président de séance :

SIVED NG - SIVED NG (M57) - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I
B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 948 591,14	8 191 999,58	10 140 590,70
	Recettes réalisées (1)	B	923 015,16	8 601 324,44	9 524 339,60
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 917 522,45	10 028 378,10	11 945 900,55
	Dépenses réalisées (1)	E	760 591,04	8 685 581,47	9 448 172,51
	Restes à réaliser	F	141 768,08	0,00	141 768,08
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	162 424,12	-84 257,03	78 167,09
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-31 068,89	1 836 378,54	1 805 309,65
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	131 355,43	1 752 121,51	1 883 476,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-141 768,08	0,00	-141 768,08
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-10 410,85	1 752 121,51	1 741 710,66

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Il est demandé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2025 du SIVED NG,
- **D'AUTORISER** Monsieur Eric AUDIBERT, Président du SIVED NG, à prendre toute mesure et à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Éric AUDIBERT.

